



AUX ABORDS D'UN CHANTIER, PENSEZ D'ABORD À LA SÉCURITÉ!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.

POUR PLUS
D'INFORMATION :
VSJ.CA/INFO-CHANTIERS
450 569-5000



Merci de votre
collaboration
pendant les travaux



Abonnez-vous
au service d'alertes
afin de recevoir
les avis importants!
vsj.ca/alertes


Ville de
SAINT-JÉRÔME


Ville de
SAINT-JÉRÔME

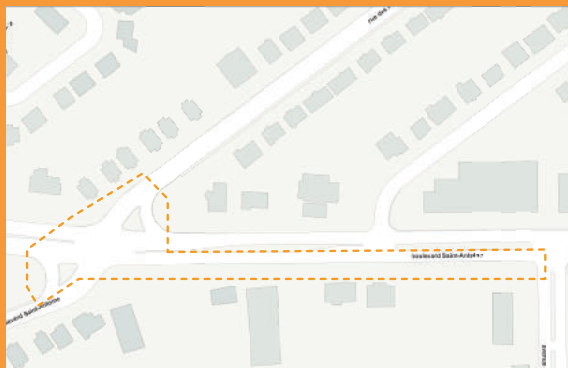


BOULEVARD
SAINT-ANTOINE
(ROUTE 158), ENTRE
L'AVENUE FÉLIX-LECLERC
ET LA RUE DES PÉLICANS

AJOUT D'UN
TROTTOIR

RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme fera l'ajout d'un trottoir sur le boulevard Saint-Antoine (route 158), entre l'avenue Félix-Leclerc et la rue des Pélicans. Des feux de circulation pour piétons seront également ajoutés à l'angle de la route 158 et de la rue des Pélicans.



PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés durant l'été 2026 (vers le mois de mai).

ENTRAVES À LA CIRCULATION

Des entraves à la circulation sont à prévoir selon l'état d'avancement du projet.

Les travaux entraîneront une fermeture complète du tronçon de rue ciblé. Des chemins de détours seront identifiés pour assurer la circulation locale.

ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux de drainage et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues.

Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

NUISANCES



Bruit et vibrations

- Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

Poussière

- Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte.

Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

REPÈRES D'ARPENTAGE



Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES



Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.

NOUVEAUX VÉGÉTAUX

La Ville de Saint-Jérôme favorise le verdissement en milieu urbain. À cet effet, une sélection de végétaux sera effectuée ultérieurement pour l'ensemble des chantiers prévus en 2026. Une communication distincte sera transmise aux résidences qui seront touchées par de nouvelles plantations.

INVESTISSEMENT :

450 000 \$